

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

NOTIONS DE DROIT APPLIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES JURIDIQUES

<p>CODE : 713107 U32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 06 novembre 2019,
sur avis conforme du Conseil général**

NOTIONS DE DROIT APPLIQUE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'approprier des connaissances générales en droit civil et économique;
- ◆ d'analyser et de résoudre des problèmes juridiques simples en matière de contrats civils et commerciaux ;
- ◆ d'appliquer la législation spécifique en matière de pratiques du marché et de protection du consommateur ;
- ◆ d'appliquer la législation de base relative au domaine des TIC.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.S.S.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

face à des situations juridiques courantes concernant les contrats civils et commerciaux, les pratiques du commerce, et la législation applicable au domaine des TIC,

en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ d'identifier les cadres juridiques concernés ;
- ◆ de résoudre des situations par l'application des notions de droit qui les régissent ;
- ◆ de structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie professionnelle, en disposant de la documentation usuelle,

4.1. Eléments de droit civil

- ◆ de décrire et d'explicitier des notions essentielles du droit en général :
 - sens du mot « droit »,
 - fondement des sources du droit,
 - compétences des tribunaux,
 - caractéristiques formelles des personnes physiques et morales,
 - théorie générale des contrats : classification, conditions de validité, extinction ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants de contrats tels que la vente, le prêt... ;
- ◆ d'appliquer les principes relatifs aux conditions de validité des contrats et à leurs effets.

4.2. Notions de droit économique

- ◆ de décrire et d'expliciter des notions essentielles relevant du droit économique telles que « commerçant », « acte de commerce », « fonds de commerce »... ;
- ◆ d'identifier les parties en présence, les éléments essentiels et les obligations de chacun des cocontractants des contrats de vente, de commission, de franchising, de factoring... ;
- ◆ d'appliquer la législation en matière de pratiques du marché et de protection du consommateur (pratiques interdites ou réglementées, y compris dans l'e-commerce) ;
- ◆ d'évaluer l'impact des associations consoméristes sur les relations de l'entreprise avec ses clients ;
- ◆ d'acquérir les notions essentielles relatives aux procédures de faillite et de réorganisation judiciaire (entreprises en difficulté).

4.3. Eléments de droit appliqué aux TIC

- ◆ d'expliciter et d'appliquer les principes fondamentaux régissant les droits de la propriété intellectuelle tels que :
 - le droit d'auteur en général, et en particulier :
 - les œuvres audio-visuelles,
 - le multimédia et internet,
 - les logiciels informatiques,
 - les bases de données,
 - RGPD¹ (protection des données à caractère personnel, contrats d'externalisation des systèmes d'information...),
 - les droits de la société de l'information (contrat électronique, signature électronique, etc.) ;
 - les contrats de cession et de licence ;
- ◆ de déterminer les responsabilités juridiques y afférentes et leurs conséquences pour les différents intervenants.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

¹ RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Eléments de droit civil	CT	B	20
Notions de droit commercial	CT	B	18
Eléments de droit appliqué aux TIC	CT	B	18
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70